



Exigences pour présenter une demande

Pour en savoir plus sur le programme d'Académie des habiletés Hockey Canada (AHHC) ou pour présenter une demande de licence, veuillez communiquer avec :

Teal Gove

Responsable, développement du hockey, Hockey Canada

tgove@hockeycanada.ca

403-777-3642

HockeyCanada.ca/AHHC

Les demandes doivent être présentées par courriel au moyen d'un seul document PDF.

Date limite : 1^{er} avril 2021

Page 2 - Liste de vérification pour la demande de licence d'AHHC

Pages 3-7 - Éléments requis pour la demande



Exigences pour présenter une demande – Académie des habiletés Hockey Canada

Liste de vérification

Chaque demande pour la mise sur pied d'une AHHC doit inclure un plan opérationnel détaillé comportant les éléments suivants :

- 1. Lettre de présentation décrivant le programme proposé et l'objectif de la mise sur pied d'un programme autorisé d'AHHC.**
- 2. Profil de l'exploitant du programme de hockey :**
 - Curriculum vitæ détaillé de l'instructeur-chef
 - Curriculum vitæ détaillé de l'administrateur en chef (s'il s'agit d'une autre personne que l'instructeur-chef)
 - Titre et compétences des autres membres du personnel d'instructeurs
- 3. Emplacement visé pour le programme d'AHHC :**
 - Nom, adresse et coordonnées :
 - de l'exploitant du programme de hockey
 - du conseil scolaire
 - de l'école ou des écoles
 - de l'association ou des associations de hockey locales
- 4. Lettres d'appui :**
 - du conseil scolaire
 - de l'école ou des écoles
 - de l'association ou des associations de hockey locales
- 5. Budget de fonctionnement et frais d'inscription au programme proposés, c'est-à-dire les frais proposés pour les élèves souhaitant participer au programme.**
- 6. Description des élèves proposés ou inscrits au programme de hockey :**
 - Division d'âge (M9, M11, M13, M15, M18)
 - Classification selon l'habileté (récréatif – ligue maison ou compétitif – divisions AAA, AA, A)
 - Genre de tous les joueurs
- 7. Copie d'une politique d'équité qui comprend une disposition visant à permettre l'accès au programme aux élèves qui ne sont pas en mesure d'en payer les frais.**
- 8. Plan et calendrier du programme :**
 - Date du début et de la fin du programme
 - Plan annuel du programme et exemple d'horaire hebdomadaire
 - Nombre de séances sur glace et hors glace
- 9. Plan de marketing :**
 - Liste des commanditaires confirmés ou proposés (s'il y a lieu)
 - Plan promotionnel pour le recrutement d'élèves-athlètes au programme
- 10. Frais de 500 \$ pour la demande de mise sur pied d'une AHHC (le montant sera déduit des frais d'octroi de licence d'AHHC si la demande est approuvée).**



Exigences pour présenter une demande – Académie des habiletés Hockey Canada



Éléments requis

1. Lettre de présentation décrivant le programme proposé et l'objectif de la mise sur pied d'un programme autorisé d'AHHC.

La lettre de présentation doit être préparée par l'exploitant du programme d'AHHC et adressée à Teal Gove, responsable du développement du hockey. Elle doit présenter les grandes lignes du programme d'AHHC proposé et exposer clairement les répercussions attendues du programme sur l'école ou le district scolaire et sur l'ensemble des élèves.

2. Profil de l'exploitant du programme de hockey :

- Curriculum vitae détaillé de l'instructeur-chef**
- Curriculum vitae détaillé de l'administrateur en chef (s'il s'agit d'une autre personne que l'instructeur-chef)**
- Titre et compétences des autres membres du personnel d'instructeurs**

Le curriculum vitae de l'instructeur-chef de l'AHHC, qui doit porter sur le hockey, doit être inclus dans la demande, énumérant les compétences, la formation et l'expérience pertinentes. Si l'instructeur-chef ne répond pas aux exigences ci-après, le document doit détailler les mesures prévues pour y remédier.

- L'instructeur-chef ou son substitut doit assister au Séminaire estival des AHHC au cours de la première année d'exploitation du programme.
- Les instructeurs-chefs doivent être dûment certifiés ou formés auprès de leur membre de Hockey Canada pour le stage Entraîneur 2 – Niveau entraîneur du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) d'ici septembre 2021. Une certification ou une formation pour les stages Développement 1 ou 2 ainsi que Haute performance 1, qui sont d'un niveau plus élevé, sont aussi acceptées. Si un instructeur-chef ne détient aucune des certifications pour l'un ou l'autre des programmes du PNCE susmentionnés, il devra suivre au moins deux des quatre stages suivants du profil Instruction : Patinage, Développer les défenseurs, Habiletés et Jeux en espaces restreints.
- Tous les instructeurs-chefs doivent suivre le programme Respect et Sport pour leaders d'activités et renouveler leur certification aux cinq ans.

Le curriculum vitae détaillé de l'administrateur en chef (directeur d'école ou responsable de district scolaire) doit aussi accompagner la demande si cette personne n'est pas l'instructeur-chef. Le document doit prendre la forme d'un curriculum vitae professionnel.

Une liste des autres membres du personnel d'instructeurs, notamment les formations et compétences des entraîneurs, doit également figurer dans la demande. Si les membres du personnel d'instructeurs ne sont pas encore connus, une liste de personnes ou de groupes potentiels doit être fournie (soit le nombre d'enseignants ou de membres du personnel de soutien, bénévoles d'une équipe de hockey junior ou universitaire, bénévoles d'une association de hockey locale, programme de mentorat de 12^e année, etc.)

3. Emplacement visé pour le programme d'AHHC :

- Nom, adresse et coordonnées de l'exploitant du programme de hockey**
- Nom, adresse et coordonnées du conseil scolaire**
- Nom, adresse et coordonnées de l'école ou des écoles locales**
- Nom, adresse et coordonnées de l'association ou des associations de hockey locales**

Document d'une page comprenant toutes les coordonnées des partenaires de l'AHHC.



Exigences pour présenter une demande – Académie des habiletés Hockey Canada

4. Lettres d'appui :

- du conseil scolaire
- de l'école ou des écoles
- de l'association ou des associations de hockey locales

Une lettre signée par le conseil scolaire, la ou les directions d'école et la ou les associations de hockey locales, précisant l'appui au programme d'AHHC. Toutes les associations de hockey locales auprès desquelles les élèves peuvent s'inscrire doivent fournir une lettre d'appui.

5. Budget de fonctionnement et frais d'inscription au programme proposés, c'est-à-dire les frais proposés pour les élèves qui souhaitent participer au programme.

L'élaboration du budget de fonctionnement sera différente pour chaque demande d'AHHC. L'aperçu ci-dessous n'est pas exhaustif ni ne représente les postes qui doivent absolument figurer dans votre proposition. L'exemple sert seulement à montrer que le budget du programme d'AHHC est élaboré en visant l'équilibre; les dépenses engagées pour l'exploitation du programme sont compensées par les recettes tirées des frais d'inscription des élèves, des occasions de commandite et d'éventuels accords d'utilisation commune avec la ville ou la municipalité.

Voici quelques éléments importants du budget de fonctionnement d'un programme d'AHHC :

- Frais de licence de 1 000 \$
- Frais d'inscription de 20 \$ par élève
- Frais d'assurance d'environ 50 \$ par élève pour les participants qui ne sont pas inscrits auprès d'une association de hockey locale sanctionnée par Hockey Canada. Le montant varie selon le membre de Hockey Canada. Veuillez évaluer le nombre d'élèves visés pour votre programme.
- Frais de location de temps de glace
- Coûts des déplacements à l'aréna, s'il y a lieu

Budget de fonctionnement pour la première année d'activité (EXEMPLE)

REVENUS (en fonction de 32 élèves versant des frais d'inscription de 1 000 \$ chacun)

Frais d'inscription des élèves 32 000 \$

DÉPENSES (en fonction de 60 séances sur glace et 25 séances hors glace)

Frais de licence d'AHHC		1 000 \$
Frais d'inscription des élèves	32 x 20 \$	640 \$
Frais d'assurance (élèves qui ne sont pas inscrits auprès d'une association de hockey locale sanctionnée)	8 x 50 \$	400 \$
Location de temps de glace	65 séances x 100 \$	6 500 \$
Transport	65 déplacements aller-retour x 50 \$	3 250 \$
Frais pour l'entreposage de l'équipement	10 mois x 75 \$	750 \$
Personnel d'instructeurs	2 x 50 \$ par séance (65 séances)	6 500 \$
Instructeurs invités	Garder les buts – 30 séances x 75 \$ Patinage intensif – 15 séances x 75 \$	2 250 \$ 1 125 \$
Instructeur hors glace	25 séances à 75 \$	1 875 \$
Sorties scolaires		2 000 \$
Chandails et bas de l'AHHC	32 @ \$50	1 600 \$
Vêtements des élèves de l'AHHC	32 x 100 \$	3 200 \$
Équipement sur glace (rondelles, cônes, panneaux pour la bande, etc.)		850 \$
	TOTAL	31 940 \$

**Des fonds supplémentaires sont disponibles par l'intermédiaire de l'école pour les élèves qui nécessitent une aide financière.*



Exigences pour présenter une demande – Académie des habiletés Hockey Canada

6. Description des élèves-athlètes proposés ou inscrits au programme de hockey :

- Division d'âge (M9, M11, M13, M15, M18)**
- Classification selon l'habileté (récréatif – ligue maison ou compétitif – divisions AAA, AA, A)**
- Genre de tous les joueurs**

Un sommaire indiquant l'âge et les aptitudes des élèves potentiels doit aussi figurer dans la présente section. Il convient de souligner que le programme d'AHHC est ouvert à tous les élèves, peu importe leur genre, leur niveau d'habileté ou leur expérience préalable au hockey.

7. Copie d'une politique d'équité qui comprend une disposition visant à permettre l'accès au programme aux élèves qui ne sont pas en mesure d'en payer les frais.

Politique d'équité (EXEMPLE)

- Toutes les parties prenantes du programme de l'Académie des habiletés Hockey Canada (AHHC) conviennent que le principal intérêt de ce programme est le bien-être en milieu scolaire des élèves de l'école et du programme d'AHHC.
- L'objectif principal du programme d'AHHC se veut une combinaison efficace des progrès scolaires des élèves et du développement des habiletés individuelles au hockey.
- Les exploitants du programme s'efforcent « d'améliorer la confiance en soi, les habiletés individuelles au hockey, l'estime de soi et les possibilités des élèves TANT sur le plan scolaire que sportif ».
- Cette occasion doit être offerte aux élèves de tous les genres, de différentes années (si possible) et de divers niveaux d'habileté qui sont admissibles au programme.
- Le programme de l'AHHC facturera des frais à chaque élève, mais se réserve le droit (pour des raisons d'allègement financier) de modifier ou d'annuler les frais facturés à un élève ou à sa famille. Le budget de fonctionnement annuel contiendra une provision pour « l'égalité d'accès » d'un montant prédéterminé pour un élève par tranche de 24 élèves participant au programme. Ce montant ne sera pas obtenu en le répartissant dans les frais facturés aux autres élèves du programme.
- La direction de l'école, en consultation avec le directeur du programme d'AHHC et le conseil scolaire, décidera du niveau approprié d'aide financière requise sur une base individuelle et selon les fonds disponibles.
- Le conseil se tournera vers les sources de financement suivantes :
 - Fonds des écoles ou des conseils scolaires
 - Dons d'entreprises privées
 - Dons d'organisations ou de clubs philanthropiques locaux
 - Activités de financement des élèves de l'AHHC

8. Plan et calendrier du programme :

- Date du début et de la fin du programme**
- Plan annuel du programme et exemple d'horaire hebdomadaire**
- Nombre de séances sur glace et hors glace**

La date du début et de la fin du programme d'AHHC ainsi que le nombre total de séances sur glace et hors glace doivent être précisés. Un exemple d'horaire hebdomadaire et un plan annuel doivent être présentés. Seul un plan annuel général est requis, puisque les AHHC ont accès, une fois la demande approuvée, aux ressources des programmes sur glace et hors glace sur le portail en ligne du curriculum des AHHC, pour les aider à la création de leur propre curriculum.

Les écoles ont la possibilité de créer un horaire qui permettra aux élèves de participer aux séances d'entraînement quotidiennes, bihebdomadaires ou hebdomadaires. Un enseignant, un entraîneur ou un enseignant entraîneur peuvent diriger les séances. L'école même ou une organisation indépendante, comme une association de hockey locale ou une entreprise de hockey privé, peut exploiter le volet du programme se rapportant au hockey. Les éléments de formation liés à une académie de hockey s'inscrivent très bien dans le rôle de l'école dans d'autres aspects, à savoir enseigner aux élèves et les aider à apprendre et à exceller.

La réglementation et les recommandations quant au nombre d'heures de classe par matière sont différentes pour chaque province, territoire et, dans une certaine mesure, district scolaire. Vous trouverez ci-après de l'information fondée sur le programme scolaire de l'Alberta pour vous aider à créer votre propre horaire pour le programme d'AHHC.



Exigences pour présenter une demande - Académie des habiletés Hockey Canada

a) École primaire

Au primaire, les élèves sont tenus d'assister à environ 950 heures de cours par année scolaire. Environ 712,5 heures de cours sont consacrées à des matières de base, tandis que 237,5 heures couvrent la santé, l'éducation physique et les cours à option. Ceci signifie que, sur 180 jours d'école, 5,3 heures par jour sont nécessaires pour couvrir l'ensemble du curriculum. Si les élèves assistent aux cours sur les matières de base et qu'un programme de hockey remplace les cours sur la santé, l'éducation physique et les cours optionnels, les élèves doivent fréquenter l'école 3,9 heures par jour. Ces calculs prévoient donc amplement de temps pour ajouter le hockey à l'horaire, surtout si les séances d'entraînement n'ont lieu que deux ou trois fois par semaine.

1 ^{re} et 2 ^e années 950 heures par année scolaire		De la 3 ^e à 6 ^e année 950 heures par année scolaire	
Matière	Nbre d'heures	Matière	Nbre d'heures
Langues	285	Langues	237,5
Mathématiques	142,5	Mathématiques	142,5
Sciences	95	Sciences	142,5
Études sociales	95	Études sociales	95
Arts et musique	95	Arts et musique	95 = 712,5 (= 17 h/sem.)
AArts et musique	95 = 712,5 (= 17 h/sem.)		
Santé, habiletés fondamentales et éduc. physique	95	Santé, habiletés fondamentales et éduc. physique	95
Cours à option	142,5		

b) Premier cycle du secondaire

Voici un exemple. En Alberta, un élève de l'école intermédiaire doit assister à un nombre recommandé de 950 heures de cours pendant une année scolaire. Ces heures sont réparties comme suit : 450 heures pour les matières de base (langues, mathématiques, sciences et études sociales), 75 heures de cours pour l'éducation physique, 50 heures pour la santé et les habiletés fondamentales, et les heures restantes (le nombre peut varier) pour les cours à options, y compris les langues secondes. Dans plusieurs districts scolaires, le curriculum de l'Académie des habiletés Hockey Canada a été accrédité comme cours optionnel, et le curriculum est approuvé en tant que cours d'éducation physique et de santé.

Voici un exemple d'horaire indiquant comment les cours pour les matières de base peuvent être répartis dans une école intermédiaire pour accommoder un élève qui participe à un programme d'académie des habiletés du hockey.

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30	Anglais	Français	Anglais	Français	Anglais
9 h 30	Anglais	Sciences	Anglais	Études sociales	Français
10 h 30	Mathématiques	Sciences	Mathématiques	Études sociales	Mathématiques
11 h 30	Études sociales		Sciences		
12 h 30	Dîner				
13 h 30	Habiletés sur glace	Entraînement physique	Habiletés sur glace	Théorie	Habiletés sur glace
14 h 30		Habiletés hors glace		Entraînement physique	
15 h 30	Fin de la journée				
De 16 h à 21 h	Devoirs Entraînement et matchs de hockey mineur	Devoirs Activité multisport	Devoirs Entraînement et matchs de hockey mineur	Devoirs	Entraînement et matchs de hockey mineur



Exigences pour présenter une demande - Académie des habiletés Hockey Canada

c) École secondaire

L'horaire des élèves fréquentant une école secondaire peut être préparé au cas par cas, ce qui facilite l'accueil de ces élèves dans un programme d'AHHC. Compte tenu du système de crédits en vertu duquel chaque élève doit accumuler un certain nombre de crédits pour obtenir son diplôme, il est possible de bâtir des horaires personnalisés sans créer de conflits avec les autres élèves et sans pour autant sacrifier le programme d'enseignement. Les élèves des AHHC doivent adapter leur horaire de manière à avoir suffisamment de temps pour assister aux séances du programme de hockey, notamment d'au moins une des façons suivantes :

1. Fréquenter l'AHHC pendant une saison, une année scolaire seulement, ce qui permet d'accumuler assez de crédits au cours des années sans séances de hockey pour prendre congé tous les après-midis pendant l'année au cours de laquelle l'élève fréquente l'AHHC.
2. Fréquenter l'AHHC un, deux ou trois jours par semaine, et passer les autres jours en classe à temps plein.
3. Fréquenter l'AHHC un semestre et fréquenter l'école à temps plein l'autre semestre.
4. Suivre des cours d'été dans une ou deux matières chaque été.
5. Suivre un cours par Internet chaque semestre.
6. Certaines écoles secondaires ont permis à leurs élèves de répartir leurs études en prenant une année supplémentaire et ainsi obtenir leur diplôme à 19 ans.
7. Certaines écoles secondaires ont des cours tôt le matin, à compter de 7 h 15, ce qui permet aux élèves de suivre un cours supplémentaire en matinée pour avoir congé l'après-midi.
8. Certains élèves ont obtenu des crédits pour leur expérience au travail après s'être inscrits au programme d'AHHC comme instructeur sur glace supplémentaire.
9. Grâce à une étroite collaboration entre l'école secondaire et l'AHHC, le curriculum de hockey a été adapté pour couvrir une partie du contenu des cours d'éducation physique.
10. Les provinces et les territoires ont tous un programme scolaire distinct. Par exemple, en Alberta, il existe un cours appelé « projets spéciaux ». Le programme d'AHHC pourrait être modifié afin de répondre aux critères de ce cours.

9. Plan de marketing :

- Liste des commanditaires confirmés ou proposés (s'il y a lieu)
- Plan promotionnel pour le recrutement d'élèves

Les commanditaires potentiels du programme d'AHHC doivent être énumérés ici. Les recettes attendues des commandites doivent être comprises dans le budget de fonctionnement.

Un plan pour le recrutement d'élèves au programme d'AHHC doit aussi être détaillé ici. Il est important que le volet promotionnel ne s'adresse pas uniquement aux élèves qui jouent déjà au hockey et qu'une stratégie de recrutement cible intentionnellement les élèves qui ne jouent pas au hockey pour les inviter à se joindre au programme d'AHHC.

10. Frais de 500 \$ pour la demande de mise sur pied d'une AHHC (le montant sera déduit des frais d'octroi de licence d'AHHC si la demande est approuvée).

Le paiement peut être fait par chèque libellé à l'ordre de Hockey Canada et envoyé par la poste à :

Teal Gove
Hockey Canada
201-151 Canada Olympic Road SW
Calgary (Alberta) T3B 6B7

Les paiements par carte de crédit sont également acceptés. Veuillez envoyer un courriel à Teal Gove, à l'adresse tgove@hockeycanada.ca, pour effectuer le dépôt par carte de crédit.